

224C1410  
FR0010193052-FS0583

7 août 2024

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**CATANA GROUP**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 août 2024, la société par actions simplifiée Indépendance AM (17, rue du Colisée, Paris 75008) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en baisse, le 24 juillet 2024, le seuil de 5% du capital de la société CATANA GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds, à cette date et à ce jour, 1 447 754 actions CATANA GROUP représentant autant de droits de vote, soit 4,71% du capital et 3,71% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CATANA GROUP sur le marché.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 30 706 178 actions représentant 38 974 465 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.